

This brochure provides you with important information regarding your 2019 property taxes.

If you have further questions regarding your 2019 property tax statement or the assessed value of your property, please contact 311 or toll free 1-877-311-4974, or visit our office located on the Main Floor - 457 Main Street between 8:30 a.m. and 4:30 p.m., Monday to Friday. Our staff will be pleased to assist you.

NEW FOR 2019

HAVE YOU RECENTLY MOVED OR PURCHASED A NEW PROPERTY?

EDUCATION PROPERTY TAX CREDIT (EPTC)

The administration process for the Education Property Tax Credit has recently changed. If you have recently moved, purchased a new property or did not receive the credit on the enclosed 2019 property tax statement, you will need to claim the EPTC via your 2019 income tax filing.

In order to apply to have the **credit added to your next years' property tax bill** you will need to fill out an EPTC Self-Declaration form and return the completed form to the City of Winnipeg, Assessment and Taxation Department before **March 15, 2020**.

ARREARS BALANCE ON YOUR 2019 REALTY TAX BILL?

An arrears balance on your 2019 Realty Tax bill could exist for a variety of reasons. For example, prior year's realty taxes have not been paid in full, or the prior year tax payment was received late and monthly penalties are outstanding.

Penalties accrue on the first of each month. Please ensure to include the monthly penalty on the arrears portion of your tax bill as shown in the important message section of your tax bill for payments made during the months of May and June.

RECEIVE YOUR TAX BILL THROUGH ePOST

You can view, pay and store your property tax bill online. We have partnered with epost™, Canada Post's free online mail delivery service, to make it easy for you. You can sign up to receive and pay your tax bill where you already do your online banking at participating financial institutions or sign up at www.epost.ca. Since epost™ is brought to you by Canada Post, you know that your tax bills are secure, private and protected.

To ensure you receive your 2020 property tax bill online, we must be able to validate your subscription by April 1, 2020.

™ Trademark of Canada Post Corporation and under license.

METHODS OF PAYMENT

JOIN OUR TIPP PROGRAM

Join the monthly payment plan at any time. You can arrange to pay your 2019 tax bill by way of equal monthly payments for the remainder of this year. Please contact 311 or toll free 1-877-311-4974 for further details.

AT YOUR BANK, CREDIT UNION OR ON-LINE

You may pay in person or by electronic banking (telephone or personal computer) through arrangements you have made with your financial institution. To avoid late payment penalty charges, please allow for 3 to 5 business days for the financial institution to process your payment, as this will help ensure that your payment is **received by the due date**.

Note: If you currently are, or become, an online payment customer, remember to change your account number (roll number) with your financial institution should you sell or move from your existing property. If payment is made to an incorrect roll number a payment distribution fee will be applied to transfer your payment.

ON-LINE CREDIT CARD PAYMENT

The City of Winnipeg – Assessment and Taxation Department does not offer the option of paying taxes using a credit card in person. However, you are able to use a third-party service provider that offers additional payment methods, including credit cards. The provider that offers the credit card method at this time is Plastiq – www.plastiq.com. Please be aware that the third-party providers charge a fee for their service. To avoid late payment penalty charges, please ensure your payment is received by the due date.

MAIL

Mail a cheque or money order payable to the City of Winnipeg together with the bottom portion of the tax bill to:

**The City of Winnipeg
Assessment and Taxation Department
457 Main Street
Winnipeg, Manitoba R3B 1B5**

Note: Please ensure your envelope is postmarked on, or before, June 28, 2019. Late payment penalties are added to property taxes that miss this payment deadline. Post-dated cheques are accepted only if the cheque is dated for the due date or earlier.

IN PERSON

In Person at 510 Main Street:

Tax payments using cash, debit and cheques can be made at the 311 counter – 510 Main Street.

Bring your tax bill and payment to:

**The City of Winnipeg • 311 Counter
Main Floor, 510 Main Street (Susan A. Thompson Building)
Winnipeg, Manitoba R3B 3M2**

In Person at 457 Main Street:

Bring your tax bill and cheque, bank draft or debit payment to:

**The City of Winnipeg • Assessment and Taxation Department
Main Floor, 457 Main Street • Winnipeg, Manitoba R3B 1B5**

Please note – cash payments will not be accepted at 457 Main Street. Office hours are between 8:30 a.m. and 4:30 p.m., Monday to Friday.

COURIER

Payment may be sent by courier to:

**City of Winnipeg • Assessment and Taxation Department
Main Floor- 457 Main Street • Winnipeg, Manitoba R3B 1B5**

Deliveries are accepted between 8:30 a.m. and 4:30 p.m., Monday to Friday.

AFTER HOURS

Drop an envelope containing a cheque or money order together with the bottom portion of the tax bill in the drop box located near the entrance for 510 Main Street (Susan A. Thompson Building) at the James Avenue entrance nearest to King Street.

PENALTIES

Due Date: June 28, 2019. Please ensure that your property taxes are paid on or before this date to avoid late penalty charges being assessed against your account. Unpaid balances remaining after the due date are subject to penalties at a rate of 2.5% per month except for September when the rate of 7.5% will be applied against the current year taxes.

Any unpaid taxes from previous years become part of the balance owing. The monthly penalty rate of 2.5% is applied against this full balance of the unpaid taxes. If there are arrears on your account, any payment you make is applied first to the arrears. Once these are cleared, payment is applied to current year taxes.

Also, please be certain to complete your cheque accurately. If the bank does not honour your cheque or TIPP payment and returns it to us, there will be a service charge of \$30 added to your account. As well, if you miss the due date because of a returned cheque, the late penalty charge will apply.

Note: By keeping your account up-to-date, you can avoid the possibility of your property being subject to Tax Sale proceedings.

IMPORTANT REMINDERS FOR CURRENT TAX INSTALMENT PAYMENT PLAN (TIPP) CUSTOMERS

Since you are on the monthly payment plan, you are not required to meet the June 28, 2019 deadline date to pay the total due as shown on your tax bill. The credits shown on your tax bill include TIPP payments as at April 1, 2019. Monthly payments will continue to be withdrawn from your financial institution until your tax account is fully paid. Please note that the amount of your monthly payments may have been adjusted to allow you to complete the payment of your taxes by the end of your payment term. The new monthly payment is effective July 1, 2019 and your new payment amount is shown on the tax bill under the important message section. Please ensure that the amount on your property tax statement reconciles with your bank account statements.

PREPAYMENT DISCOUNTS

Please visit our website www.winnipegassessment.com, contact 311 or toll free 1-877-311-4974 in early January 2020, for prepayment discount information.

PROPERTY TAX STATEMENT WITH A CREDIT

If your tax statement shows a credit balance, please contact 311 or toll free 1-877-311-4974 to arrange for disbursement of the credit.

PROPERTY TAX DUE DATE

Please pay your property tax by June 28, 2019. These taxes cover the current calendar year January 1, 2019 to December 31, 2019.

You are still required to pay your property tax by the due date even if you have filed an appeal against your property assessment.

Please visit our website:

www.winnipegassessment.com

**PROPERTY TAXES ARE PAYABLE ON, OR BEFORE,
FRIDAY, JUNE 28, 2019**



Assessment and Taxation
Évaluation et taxes

Relevé d'impôts fonciers de 2019

www.winnipegassessment.com

457, rue Main, rez-de-chaussée
Winnipeg (Manitoba) R3B 1B5

Date d'échéance :
Vendredi 28 juin 2019

Le présent dépliant contient des renseignements importants sur vos impôts fonciers de 2019.

Si vous avez d'autres questions concernant votre relevé d'impôts fonciers de 2019 ou sur la valeur imposable de votre bien, veuillez composer le 311 ou (sans frais) le 1-877-311-4974, ou vous rendre à nos bureaux situés au rez-de-chaussée du 457, rue Main, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi. Notre personnel sera heureux de vous aider.

NOUVEAU EN 2019

AVEZ-VOUS DÉMÉNAGÉ OU ACHÉTÉ UN NOUVEAU BIEN RÉCEMMENT?

CRÉDIT D'IMPÔT FONCIER POUR L'ÉDUCATION

Le processus administratif associé au crédit d'impôt foncier pour l'éducation vient de changer. Si vous avez récemment déménagé ou acheté un nouveau bien, ou si votre crédit ne figure pas sur le présent relevé d'impôts fonciers, vous allez devoir le réclamer dans le cadre de votre déclaration sur le revenu de 2019.

Pour demander à ce que votre **crédit soit ajouté à vos impôts fonciers de l'année prochaine**, vous devez remplir un formulaire d'auto-déclaration et le retourner au Service de l'évaluation et des taxes de la Ville de Winnipeg avant le **15 mars 2020**.

SOLDE D'ARRIÉRÉS D'IMPÔTS FIGURANT SUR VOTRE RELEVÉ D'IMPÔTS FONCIERS DE 2019

Votre relevé d'impôts fonciers de 2019 pourrait faire état d'un solde d'arriérés d'impôts pour plusieurs raisons. Par exemple, il est possible que vos impôts fonciers de l'année précédente n'aient pas été payés en entier, ou que leur paiement ait été fait en retard et que des pénalités mensuelles soient demeurées impayées.

Les pénalités sont comptabilisées le premier de chaque mois. N'oubliez pas d'inclure la pénalité mensuelle indiquée à la portion des arriérés de la section « Messages importants » de votre relevé d'impôts dans les paiements que vous effectuez en mai et juin.

RECEVEZ VOTRE RELEVÉ D'IMPÔTS FONCIERS PAR POSTEL

Vous pouvez consulter et mettre en mémoire votre relevé d'impôts fonciers et payer le solde du compte en ligne. Pour vous faciliter la tâche, nous avons conclu un partenariat avec postel^{MC}, le service gratuit de livraison de courrier en ligne de Postes Canada. Vous pouvez choisir de recevoir et de payer votre compte là où vous avez vos services bancaires en ligne aux établissements financiers participant ou à www.epost.ca. Puisque postel^{MC} est offert par Postes Canada, vous savez que vos relevés sont en sécurité et que leur caractère confidentiel est respecté et protégé.

Pour que vous puissiez recevoir votre relevé d'impôts fonciers de 2020 en ligne, nous devons être en mesure de valider votre inscription au plus tard le 1^{er} avril 2020.

MODES DE PAIEMENT

ADHÉSION AU RPET

Inscrivez-vous au régime de paiements mensuels n'importe quand. Vous pouvez prendre des dispositions pour payer vos impôts fonciers de 2019 en versements mensuels égaux pendant le reste de l'année. Veuillez composer le 311 ou (sans frais) le 1-877-311-4974 pour obtenir de plus amples renseignements.

BANQUE, CAISSE POPULAIRE OU CREDIT UNION, OU EN LIGNE

Vous pouvez effectuer votre paiement en personne ou par l'entremise de services bancaires électroniques (téléphone ou ordinateur personnel), selon ce dont vous avez convenu avec votre établissement financier. Veuillez prévoir de trois à cinq jours ouvrables pour le traitement de votre paiement par l'institution financière afin de vous assurer qu'il nous parvienne **au plus tard à la date d'échéance** et d'éviter les pénalités pour paiement en retard.

À noter : Si vous effectuez déjà ou si vous comptez effectuer vos paiements en ligne, n'oubliez pas de changer votre numéro de compte (numéro de rôle) auprès de votre établissement financier si vous vendez votre bien ou si vous déménagez. Si le paiement est appliqué au mauvais numéro de rôle, des frais seront facturés au moment du transfert de paiement.

PAIEMENT EN LIGNE PAR CARTE DE CRÉDIT

Le Service de l'évaluation et des taxes de la Ville de Winnipeg n'offre pas la possibilité de payer en personne par carte de crédit. Vous pouvez toutefois vous servir d'un tiers fournisseur offrant d'autres modalités de paiement, dont la carte de crédit. Le tiers qui assure présentement le paiement par carte de crédit est PlastiQ, à www.plastiq.com. Veuillez noter que les tiers fournisseurs exigent des frais de service. Évitez les pénalités pour paiement en retard en veillant à ce que votre paiement nous parvienne au plus tard à la date d'échéance.

PAR LA POSTE

Faites un chèque ou un mandat à l'ordre de la Ville de Winnipeg, joignez-y la partie inférieure de votre relevé et postez le tout à :

**Ville de Winnipeg • Service de l'évaluation et des taxes
457, rue Main • Winnipeg (Manitoba) R3B 1B5**

À noter : Veillez à ce que la date du cachet postal apposé sur l'enveloppe ne soit pas postérieure au 28 juin 2019. Une pénalité pour paiement en retard s'applique aux comptes d'impôts fonciers réglés après cette date. Nous acceptons les chèques postdatés à la condition qu'ils ne portent pas une date postérieure à la date d'échéance.

EN PERSONNE

Au 510, rue Main :

Les paiements des taxes et des impôts en espèces, par carte de débit ou par chèque peuvent être effectués au guichet du 311 au 510, rue Main.

Apportez votre relevé et votre paiement à :

**Ville de Winnipeg • Guichet du 311
510, rue Main, rez-de-chaussée (Immeuble Susan-A.-Thompson)
Winnipeg (Manitoba) R3B 3M2**

Au 457, rue Main :

Apportez votre relevé et chèque, traite bancaire ou carte de débit à :

**Ville de Winnipeg • Service de l'évaluation et des taxes
457, rue Main, rez-de-chaussée • Winnipeg (Manitoba) R3B 1B5**

Veillez noter que les paiements en espèces ne seront pas acceptés au 457, rue Main.

Nos bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

PAR SERVICE DE MESSAGERIE

Vous pouvez nous faire parvenir votre paiement par service de messagerie à

**Ville de Winnipeg • Service de l'évaluation et des taxes
457, rue Main, rez-de-chaussée • Winnipeg (Manitoba) R3B 1B5**

Nos bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

APRÈS LES HEURES D'OUVERTURE

Déposez une enveloppe renfermant un chèque ou un mandat ainsi que la partie inférieure de votre relevé dans la boîte de dépôt située à côté de l'entrée à l'angle de l'avenue James et de la rue King de l'immeuble Susan-A.-Thompson, au 510, rue Main.

Visitez notre site Web :

www.winnipegassessment.com

LES IMPÔTS FONCIERS SONT EXIGIBLES AU PLUS TARD
LE VENDREDI 28 JUIN 2019.

PÉNALITÉS

Date d'échéance : Le 28 juin 2019 – Il est important que vous payiez vos impôts fonciers au plus tard à la date d'échéance pour éviter des pénalités pour paiement en retard. Pour les impôts de l'année en cours, des pénalités au taux de 2,5 % par mois s'appliquent aux soldes qui demeurent impayés après la date d'échéance, sauf au mois de septembre, moment auquel un taux de 7,5 % s'appliquera.

Les arriérés d'impôts des années antérieures sont ajoutés au solde en souffrance. Le taux de pénalité mensuel de 2,5 % s'applique au solde entier des arriérés. Si votre compte accuse un arriéré, votre paiement sera d'abord affecté à l'arriéré puis, une fois celui-ci réglé, aux impôts de l'année en cours.

Il est également important que vous remplissiez correctement votre chèque. Si la banque refuse d'accepter votre chèque ou votre paiement RPET et nous le retourne, des frais de service de 30 \$ s'ajouteront à votre compte. De plus, si vous manquez la date d'échéance parce que votre chèque a été retourné par la banque, la pénalité pour paiement en retard s'appliquera.

À noter : En gardant votre compte à jour, vous éliminez la possibilité que votre bien soit vendu pour défaut de paiement des impôts.

RAPPELS IMPORTANTS POUR LES PERSONNES QUI PARTICIPENT AU RÉGIME DE PAIEMENTS ÉCHELONNÉS DES TAXES (RPET)

Comme vous participez déjà au régime de paiements mensuels, vous n'avez pas à payer le montant total indiqué sur votre relevé d'impôts à la date d'échéance du 28 juin 2019. Les crédits indiqués sur votre relevé comprennent les versements faits au titre du RPET jusqu'au 1^{er} avril 2019. Nous continuerons à prélever vos paiements mensuels de votre établissement financier jusqu'au paiement intégral de vos impôts fonciers. Veuillez noter que le montant de vos versements mensuels peut avoir été modifié de manière à vous permettre de régler le solde de votre compte avant la fin de la période de paiement. Le nouveau versement mensuel entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019. Le montant rajusté du versement est indiqué sur votre relevé d'impôts, dans la section « Messages importants ». Veuillez vérifier que le montant indiqué sur votre relevé d'impôts fonciers correspond aux montants qui sont prélevés de votre compte bancaire.

ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ

Veillez visiter notre site Web à www.winnipegassessment.com, communiquer avec le 311 ou appeler sans frais au 1-877-311-4974 au début de janvier 2020 pour plus de renseignements sur cet escompte.

RELEVÉS D'IMPÔTS FONCIERS AFFICHANT UN SOLDE CRÉDITEUR

Si votre relevé affiche un solde créditeur, veuillez composer le 311 ou (sans frais) le 1-877-311-4974 pour obtenir un remboursement.

DATE D'ÉCHÉANCE DES IMPÔTS FONCIERS

Veillez payer vos impôts fonciers au plus tard le 28 juin 2019. Cette taxe vise l'année civile en cours, soit la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les impôts fonciers doivent être réglés avant l'échéance, même si vous avez interjeté appel de votre évaluation foncière.



Assessment and Taxation
Évaluation et taxes

2019 Property Tax Statement

www.winnipegassessment.com

Main Floor - 457 Main St.
Winnipeg, MB R3B 1B5

Payment Due Date:
Friday, June 28, 2019